

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2024**

Date de convocation :
3 Mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

L'an deux mil vingt-quatre, 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-C-HERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ

Excusée : Mme Laëtitia FENOY

Absents : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoirs : Mme Laëtitia FENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Mme Malika DHOTEL

N°DCM20240501

OBJET :
**APPROBATION DU PROCES
VERBAL DU 15 AVRIL 2024**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de conserver par écrit la traçabilité des échanges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2024

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint-Just-Sauvage, le 14 Mai 2024

Le Maire,
Bruno MARTIN

La secrétaire,
Malika DHOTEL



(Handwritten signature of Bruno Martin)

(Handwritten signature of Malika Dhotel)

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gratuit auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.